N°155 novembre-décembre 2025

SaintJean.com

Bulletin d'information de la Commune de Saint-Jean-sur-Vilaine

Mairie de Saint-Jean-sur-Vilaine
9 rue de Rennes
35220 Saint-Jean-Sur-Vilaine
02.99.00.32.55
mairie@stjean-vilaine.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 9h-12h / 13h30 -17h
Mardi : 9h-12h
Mercredi : 14h-17h
(2,3,4 èmes mercredis du mois)
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 9h-12h
Samedi : 9h-12h (1er samedi du mois)

Prochaine réunion du **Conseil Municipal** prévue le **10 novembre 2025 à 20h30**

Bibliothèque

Place de la Grand'Cour

35220 Saint-Jean-Sur-Vilaine

02.99.00.71.83

bibliotheque@stjean-vilaine.fr

Horaires d'ouverture

Mercredi : 14h00-17h30
Vendredi : 15h30-17h30
Dimanche : 10h00-11h30

Naissance

Andréa ROHA né le 28 septembre

Fermeture

La mairie sera exceptionnellement fermée le **vendredi 26 décembre** 2025

Rédaction et impression : Mairie de SAINT-JEAN-SUR-VILAINE

Pour recevoir **le saintjean.com par mail, merci de faire la demande à cette adresse** communication@stjean-vilaine.fr ou via le site (inscription lettre d'information)

Associations, si vous souhaitez faire paraître un article dans le prochain numéro, déposez-le à la mairie ou envoyez-le par mail à communication@stjean-vilaine.fr au plus tard le **19 décembre.**

Informations municipales et extra-municipales

Travaux salle polyvalente

La salle polyvalente est en travaux depuis quelques mois.

Les travaux extérieurs sont déjà visibles avec la création **d'un SAS, d'une entrée couverte**, ainsi que **le changement des menuiseries**...

Les travaux avancent bien, encore un peu de patience pour découvrir les modifications. **La fin des travaux est prévue normalement pour la fin février.**

Robot tondeuse

La mairie a fait récemment l'acquisition d'un robot tondeuse. Il est en service depuis **début octobre**.
Il intervient **deux fois par semaine** sur le **terrain de foot** ainsi qu'une fois par semaine autour du **city stade** et des jeux pour enfants.

N'hésitez pas à contacter la mairie si vous constatez un dysfonctionnement ou des dégradations.

Repas du CCAS

L'ensemble des membres du C.C.A.S ont le plaisir de vous inviter au repas de fin d'année au « **restaurant scolaire** » le **samedi 13 décembre 2025** à **12h00.**

Inscription au plus tard le vendredi **21 novembre 2025** à la mairie sur place ou par téléphone au **02.99.00.32.55**.
Le repas est offert pour les **+ de 70 ans.**

Le règlement se fait uniquement à la mairie. **Les chèques sont à déposer lors de l'inscription.**

Le coût du repas s'élève à **37 euros** pour les accompagnants **de moins de 70 ans ou hors commune.**

N'hésitez pas à apporter vos jeux et instruments de musique.

Pour tout renseignement : contacter la mairie au **02.99.00.32.55 ou par mail :**

mairie@stjean-vilaine.fr

Marché de Noël

Qui sommes-nous ?

Les mesdames Papotent sont trois copines passionnées par le **bien être, la féminité et la création**.

Notre objectif ? Vous conseiller et vous chouchouter.

Comment? Nous vous proposons **plusieurs fois par an, de nous retrouver dans notre petit cocon pour un moment convivial et de partage.**

Cette année le marché de noël des Mesdames Papotent se déroulera le **vendredi 28 novembre 2025 de 17h à 23h** dans la **salle annexe de la salle des sports** à St Jean sur Vilaine.

L'entrée est gratuite pour tous ! Restauration sur place.

Nous avons prévu **des surprises pour les plus jeunes.** Quant aux adultes, deux **jolis paniers garnis** seront à gagner lors de la soirée. Grâce à nos nombreux exposants vous trouverez de quoi vous faire plaisir ou faire plaisir à un de vos proches ! Nous vous attendons nombreux et nombreuses !

Les Mesdames Papotent.

Elodie MARTIN, Hélène SAVIN et Elodie JOUAULT

Informations municipales et extra-municipales

Recensement de la population

En 2026, la commune réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.
L'ensemble des logements et des habitants seront recensés **à partir du 15 janvier 2026.**

Comment ça se passe ?
Une lettre du maire sera déposée dans votre **boîte aux lettres** pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira **une notice internet**, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées **pour vous recenser en ligne**. **Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.**

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le **mardi 19 janvier** ?
Contactez la mairie au **02.99.00.32.55**

Pourquoi êtes-vous recensés ?
Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :
-Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

-Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc. **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site **le-recensement-et-moi.fr.**

Nous sommes toujours à la recherche d'agents recenseurs.

La mission consiste à se rendre au domicile des habitants **pour y déposer et collecter les questionnaires**. **L'emploi est rémunéré**.

Si vous êtes intéressé.e, merci de prendre contact avec la mairie au 02.99.00.32.55 ou par mail : mairie@stjean-vilaine.fr

Demande de subventions pour les Associations

Associations, pour toute demande de subvention pour **l'exercice 2026,** merci de remplir le dossier et de le transmettre à la mairie **avant le 31 janvier 2026 sur place ou par mail.**

Vous pouvez **récupérer le dossier par mail** ou le **télécharger** directement sur le site de la commune sur la page actualité.
https://www.stjean-vilaine.fr/actualites/demande-de-subventions-2026
Tout dossier incomplet sera renvoyé à l'association.

Les demandes transmises hors délai ne pourront être traitées.

Renseignements : mairie **au 02.99.00.32.55** ou par mail **: mairie@stjean-vilaine.fr**

Informations municipales et extra-municipales

Élections municipales 15 et 22 mars 2026

Les Conseillers Municipaux sont élus au suffrage universel direct pour **un mandat de 6 ans** renouvelable. Les prochaines élections municipales **auront lieu les 15 et 22 mars 2026.**

Comment s'inscrire sur les listes électorales ? Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales.

L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée en ligne sur le site : **https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396** ou directement à la mairie. Il faudra fournir un **justificatif d'identité, un justificatif de domicile et le formulaire cerfa n°12669*02** de demande d'inscription disponible en mairie.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales, en vue de participer au scrutin sont à déposer **au plus tard le vendredi 6 février 2026, à l'exception des inscriptions dérogatoires prévues à l'article L. 30 du code électoral**.

Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir **deux conditions cumulatives.**

-Avoir le droit de vote, ce qui implique de :

Posséder la **nationalité française** ; être **majeur** (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour ; jouir de ses **droits civils et politiques**.

-Avoir une attache avec la commune au titre de : son domicile principal, sa qualité de contribuable, sa qualité de gérant de société.

Renseignements : mairie au 02.99.00.32.55 ou par mail : mairie@stjean-vilaine.fr

Le Relais pour l'Emploi : un tremplin vers l'insertion durable

Implantée au cœur du territoire, l'association **Le Relais pour l'Emploi** œuvre depuis plusieurs années pour favoriser l'accès à l'emploi durable. Grâce à ses **quatre structures d'insertion**, elle accompagne les habitants dans la construction progressive de leur parcours professionnel, tout en répondant aux besoins économiques et sociaux du territoire.

Le Relais : une association intermédiaire au service de tous
Le Pays fait son Jardin : des légumes bio et solidaires
Le Parc Mob : la mobilité au service de l'emploi
PHC : un atelier collectif pour créer du lien

À travers ces quatre structures complémentaires, **Le Relais pour l'Emploi** s'engage chaque jour pour que chacun puisse trouver sa place dans le monde du travail.

Pour plus d'informations ou pour rejoindre l'une des initiatives, contacter l'association **Le Relais pour l'Emploi au 02.99.43.60.66 contact@lerelaispourlemploi.fr.**

Informations municipales et extra-municipales

Le CMJ à la rencontre des entreprises et commerçants

En'Vie Canine

En'Vie Canine est une auto-entreprise **créée en 2019 par Alexya BERTHELIN, comportementaliste canin** diplômée du Brevet Professionnel en éducation canine.

Alexya travaille en binôme avec **Shanti**, sa partenaire à quatre pattes.

Elles interviennent au domicile de gens afin d'effectuer un **bilan comportemental de leurs canidés**, **gérer leurs problématiques** et renforcer la **relation chien-humain**.

Alexya propose aussi **des formations de chiens d'assistance**, des **cours collectifs** et de la **médiation animale** notamment avec les jeunes.

La comportementaliste avoue être la traductrice et la psychologue des chiens.

Entretien et article réalisés par **Mickaël AUBERT, Léane EON et Nolane EON**

Le Fournil de St Jean

Depuis août 2016, le Fournil de Saint Jean s'est installé au centre de Saint-Jean-sur-Vilaine, apportant chaque jour son savoir-faire artisanal en boulangerie et pâtisserie.

Créée par Aurore et Mickaël, tous deux déjà expérimentés dans ce domaine, l'entreprise a vu le jour suite à l'opportunité de reprendre une boulangerie existante.

Leur motivation était de rester proches de leur région tout en proposant un service de qualité à la population. Le Fournil fonctionne avec une **petite équipe** composée de Mickaël, le patron, et d'Aurore, salariée, et repose sur des valeurs simples : **le « tout fait maison »**.

Les journées commencent tôt et se terminent tard, puisque Mickaël travaille tôt le matin jusqu'à midi, tandis qu'Aurore débute à 6h30 pour terminer à 13h00, avec également une reprise l'après-midi.

La boulangerie est ouverte **du lundi au samedi**, de **07h00 à 13h00** puis de **15h00 à 19h30**.

Soucieux de limiter le gaspillage, les boulangers ont mis en place **des pratiques responsables** : les invendus sont revendus à prix réduit aux particuliers ou donnés à des associations comme **les Restos du Cœur.**

Le Fournil n'est pas seulement un commerce, c'est aussi un lieu de rencontres et un **acteur engagé** dans la vie communale. La clientèle se compose majoritairement des habitants de Saint-Jean, mais aussi **d'entreprises locales** et de personnes de passage.

L'entreprise collabore régulièrement avec des structures comme **la Teranga**, **l'Auberge des Lacs**, **la cantine de l'école** ou encore des associations locales telles **le Palet et le Foot**. Avec une rentabilité maîtrisée et une activité en croissance depuis sa création, le Fournil de Saint Jean continue d'apporter son dynamisme à la commune. Durant la période de confinement, l'activité a même été plus intense, signe de l'importance de ce commerce de proximité dans la vie quotidienne des habitants. En résumé, le Fournil de St Jean est bien plus qu'une simple boulangerie : c'est **un acteur économique**, **écologique et social** qui fait battre le cœur de notre commune tout en régalant petits et grands chaque jour.

Entretien et article réalisés par **Charlotte DEGLOS, Adèle BOURGES, Léa MESTRARD et Constance GASTINEL.**

Textiles sanitaires : Direction les ordures ménagères !

Trier ses déchets, c'est bien, et sans faire d'erreurs de tri c'est mieux ! Depuis la mise en place du tri de tous les emballages, le SMICTOM Sud-Est 35 a **repéré une erreur de tri récurrente** dans le sac jaune : **les déchets textiles sanitaires**. Découvrez comment mieux trier et réduire ces déchets.

Grâce aux extensions des consignes de tri, autrement dit le tri de tous les emballages, déployées au 1er janvier 2023, désormais tous les habitants du syndicat peuvent trier les emballages dans le sac jaune ou la borne emballages : bouteille plastique, pot de yaourt, capsule de café… Grâce à l'adoption de ce nouveau geste de tri, **le volume d'emballages collecté** a augmenté de près de **25% en 2 ans**.
Un résultat encourageant qui montre bien l'intérêt d'adopter les bons gestes de tri au quotidien, permettant de **réduire la quantité d'ordures ménagères produite par chaque foyer**, et de donner la chance à des emballages d'être valorisés grâce au recyclage. L'enjeu d'avenir pour le syndicat, au-delà du tri, **repose sur la réduction des erreurs de tri qui empêchent certains déchets de trouver leur bon exutoire.**

Des erreurs fréquentes sont faites lors du tri de déchets dans les emballages. En effet, de nombreux "**textiles sanitaires**" **sont jetés dans le sac jaune ou la borne emballages**. Mais **c'est quoi un textile sanitaire** ? Par textile sanitaire, on entend les **produits d'hygiène textile à usage unique (TSU)** : **couche, coton, protections périodiques, mouchoirs, masque de protection, coton-tige…**

Les conséquences de ces erreurs sont multiples :
- Elles viennent **exposer les agents du centre de tri à des risques sanitaires**, à cause du risque de manipulation de ces déchets sur le tapis de tri.
- Mis dans le sac jaune ou la borne emballages, les textiles sanitaires feront des kilomètres qui pourraient être évités : une fois arrivés au centre de tri et identifiés comme erreur de tri, ils repartent direction Vitré au centre de valorisation énergétique.

Les textiles sanitaires, qui ne sont **pas des emballages**, **sont à trier dans les ordures ménagères**. En effet, triés dans le bon sac, ils iront directement en **valorisation énergétique à Vitré**, et seront ainsi valorisés pour produire de l'énergie.

Mieux trier ses textiles sanitaires peut aussi augmenter le volume d'ordures ménagères produit par un foyer, et cela peut parfois sembler impressionnant ! Mais pas de panique, des alternatives durables existent pour réduire ce volume.
Voici les solutions qui s'offrent à chaque habitant :
Pour les familles avec des enfants, les couches et lingettes représentent une part majeure de leurs déchets. La **couche lavable et la lingette réutilisable** seront vos alliés pour réduire votre volume de déchets non recyclables !

Pour les protections périodiques, plusieurs solutions existent. D'abord, la **cup menstruelle** (coupelle en silicone permettant de remplacer le tampon ou la serviette jetable), est la solution durable et économique : comptez entre 15 et 30€ à l'achat, pour une durée de vie entre 5 et 10 ans. Les **culottes de règles et serviettes lavables** sont une solution qui demandent un plus grand investissement, mais garantissent un plus grand confort lors des règles.
Pour l'hygiène du quotidien (lavage, mouchoir, masque, démaquillage…), rien de plus simple. Remplacez vos lingettes et cotons jetables par des **cotons et lingettes réutilisables**, et adoptez le **mouchoir et le masque en tissu**.

L'astuce en + : Privilégiez le DIY (Do It Yourself = Faites le vous même) en **réutilisant des serviettes de bain usées**, en coupant cette dernière en petits rectangles à la taille qui vous conviendra. Vous obtenez en 5 minutes des lingettes réutilisables, et vous donnez une 2de vie à votre vieille serviette de bain !

NOUVEAUX ARRIVANTS : FAITES VOS DEMANDES EN LIGNE !

Vous venez d'emménager sur le territoire et vous ne connaissez pas le SMICTOM Sud-Est 35 ? Pas de problème, nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions :
-**Souscription au service de gestion de vos déchets,**
-**Carte de déchèterie**,
-**Comprendre le fonctionnement du financement du service**,
-**Collecte de vos ordures ménagères et emballages**,
-**Dotation de bac de collecte ou de badge pour accéder aux bornes**,
-**Règles de collecte**… Pour nous contacter, rien de plus simple ! Appelez le syndicat au **02.99.74.44.47** (du lundi au vendredi, 9h-12h30/14h-17h30), ou découvrez toutes les démarches disponibles en ligne via notre site internet : **www.smictom-sudest35.fr**

Vitré Communauté

Sensibilisation aux risques cardio-vasculaires : cycle d'ateliers

Les **maladies cardiovasculaires** (MCV) sont la **première cause de décès chez les femmes**, bien avant le cancer du sein. Souvent méconnues, elles peuvent pourtant être prévenues grâce à une meilleure hygiène de vie : **alimentation équilibrée, activité physique régulière, réduction du tabac, de l'alcool et du stress**.

Plus vulnérables à certaines périodes de leur vie (contraception, grossesse et ménopause), les femmes sont particulièrement concernées par la prévention.

Afin de les informer, prévenir et aider à agir, la Mutualité Française Bretagne propose, en partenariat avec la **CPTS du Pays de Vitré, Vitré Communauté**, la **MSP de Vitré Nord et le Centre Hospitalier de Vitré**, un **cycle de 5 ateliers gratuits**, sur inscription :

- **Les risques cardiovasculaires chez la femme :** Mardi **18 novembre**, de 18h30 à 20h30
- **L'activité physique : de quoi parle-t-on ?** Mardi **25 novembre**, de 18h30 à 20h30
- **Alimentation des besoins essentiels pour le corps humain :** Mardi **2 décembre**, de 18h30 à 20h30
- **Activité physique, un atout pour le cœur :** Mardi **9 décembre**, de 18h30 à 20h30
- **Une alimentation plus saine et durable au quotidien :** Mardi **16 décembre**, de 18h30 à 20h30

Public : femmes de 18 à 65 ans – 12 participantes maximum

Lieu **: Châtillon-en-Vendelais, mairie** Contact **: 06.73.81.14.12**

Envie de découvrir le monde ?

Le Forum « Partir à l'étranger » revient à Vitré !

Le 15 novembre 2025 de 10h00 à 16h00 au Parc expo de Vitré

Pourquoi venir au forum « Partir à l'étranger » à Vitré ?

Ce forum est une occasion unique de découvrir toutes les possibilités de mobilité internationale : **études, stages, volontariat ou travail à l'étranger**. Sur place, des experts et organismes spécialisés vous conseillent, répondent à vos questions et vous aident à construire un projet concret.

Des jeunes partagent également leur expérience à l'étranger et vous livrent leurs meilleurs conseils pour réussir votre séjour. C'est aussi le moment de découvrir des destinations surprenantes, de nouer des contacts utiles et de repartir avec plein d'idées pour enrichir votre parcours personnel et professionnel.

Ne ratez pas cette occasion de s'inspirer, de créer des contacts et de rêver grand !

En résumé : gagnez du temps, trouvez l'inspiration et ouvrez la porte à de nouvelles opportunités à l'international ! **Entrée gratuite.**

Toutes les infos : : https://www.vitrecommunaute.org/agenda/forum-partir-a-letranger/

Renseignements : SIJ CHÂTEAUBOURG ou SIJ LA GUERCHE-DE-B. **Tél : 02.99.00.91 15**

Carnet d'hiver

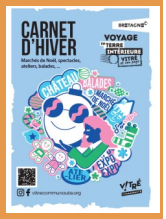

Plongez dans la **magie de l'hiver** avec le **Carnet de Vitré Communauté** ! Marchés de Noël, spectacles, balades, recettes et bonnes adresses composent un programme festif et culturel à savourer **de décembre à février**, pour réchauffer le cœur et l'esprit.

Il sera disponible à l'office de tourisme, dans les mairies, les commerces et en ligne sur le site. https://www.vitrecommunaute.org/ https://www.facebook.com/

Bibliothèque Municipale

Nouveautés novembre-décembre 2025

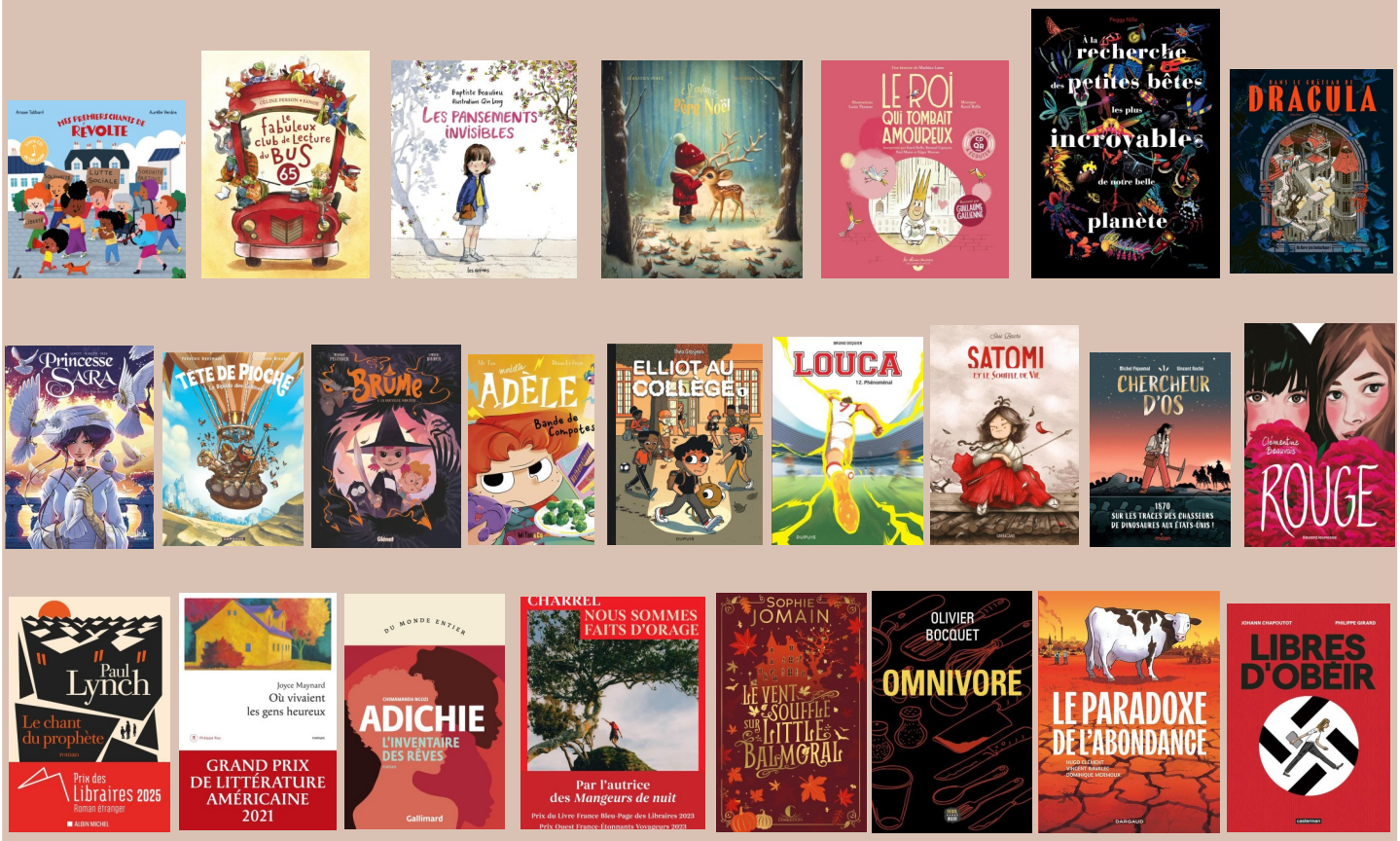

En novembre-décembre, la bibliothèque voit la vie en orange et rouge

Bourse aux plantes

Dimanche 30 novembre

de 10h00 à 13h00

La bibliothèque et la CSF vous invitent à participer à la 8ème édition de la bourse aux plantes.

Exposition photo

Du 05 novembre au 12 décembre 2025

Venez découvrir **les 10 photos lauréates réalisées** par les membres de l'association **Reflex photos de Vitré**.

Entrée libre aux horaires d'ouverture.

Animation « Bulles de couleurs »

Mercredi 26 novembre 16h00-17h00

Cette nuit, j'ai fait un rêve… de toutes les couleurs.. **Voyagez dans les couleurs**, à travers livres et comptines avec **Marion Dain** et ses peintures…

Gratuit – A partir de **3 ans** – Sur inscription

02.99.00.71.83

bibliotheque@stjean-vilaine.fr

Bricolage de Noël

Mercredi 10 décembre

Animation proposée en partenariat avec la CSF.

10h-12h (5-8 ans) et 14h-16h (9-11 ans)

Gratuit – Inscription sur place ou par mail

bibliotheque@stjean-vilaine.fr

Ecole Sainte Elisabeth

Animations Ecole Sainte-Elisabeth

Portes ouvertes : Vendredi 14 novembre, de 17h à 19h à l'école.

Un café de l'amitié sera offert.

Les enseignants et les CM2 seront présents pour **accueillir les futurs parents, répondre à leurs questions** et leur faire visiter les locaux.

Un moment privilégié pour échanger sur les projets pédagogiques, la vie scolaire et associative, et découvrir le dynamisme de notre communauté éducative. Cet événement est l'occasion pour les familles de **découvrir l'école, son équipe éducative et son fonctionnement** dans une ambiance conviviale. Renseignements : **02.99.00.32.58 sainte.elisabeth.ecole@gmail.com**

Soirée d'hiver : Samedi 29 novembre, de 16h30 à 18h30, à la salle annexe de la salle des sports.

Cette journée festive proposera :

Des **activités de Noël** pour les enfants dans l'après-midi, la **récupération des sapins de Noël** commandés via l'école, et en soirée, la **récupération des plats à emporter** (tartiflettes, etc.). Pour rappel : commande possible jusqu'au **11 novembre**.

Un moment chaleureux et convivial pour petits et grands, placé sous le signe de la magie de Noël !

AEJI

Le Grenier des bambins

Préparez Noël sans vous ruiner : chinez malin au Grenier des Bambins le **16 novembre 2025 de 08h00 à 17h00 !**

L'accueil de Loisirs de Saint-Jean-sur-Vilaine organise son tout premier vide-grenier spécial enfance et jeunesse.

Venez **chiner, vendre et échanger** autour **de l'univers de l'enfance** : vêtements, jouets, livres, matériel de puériculture… il y en aura pour tous les goûts et tous les âges à la salle de sport de Saint Jean sur Vilaine.

Buvette et petite restauration sur place

Réservation des stands : via le **QRcode ou par téléphone.**

C'est l'occasion idéale de donner une **seconde vie aux affaires** de vos enfants tout en passant un **moment convivial en famille** et entre voisins !

Et comme les fêtes approchent… c'est aussi le moment parfait pour **trouver de jolies idées de cadeaux de Noël** à petits prix !

Partagez l'événement autour de vous : plus on est de fous, plus on rit !

Contact : **06.99.68.72.76 bureau.aeji@gmail.com**

UNC

Cérémonie du 11 Novembre

Cette année, en plus de l'armistice **14-18,** nous célébrons le centenaire du bleuet de France (voir le document en dernière page sur l'origine du bleuet).

La cérémonie est prévue le **mardi 11 novembre** avec le départ à **11 heures** place de la Mairie vers le monument aux morts.

Déroulement de la cérémonie :

Levée des couleurs, dépôt de gerbe, discours, etc.. participation du Conseil Municipal des Jeunes et de l'école Ste Elisabeth.

La fin de la cérémonie se terminera par la remise de l'insigne et diplôme à nos deux porte-drapeaux **Daniel Esnault** et **Hubert Sourdrille**.

Pour clôturer la cérémonie, rendez-vous à la salle annexe des sports pour le verre de l'amitié offert par la municipalité.

Us Saint Jean

École de Foot de Saint-Jean-sur-Vilaine

Chaque trimestre, nous mettrons en avant un joueur de l'école de foot.

Ce sera l'occasion de féliciter son travail, son comportement et ses réussites, sur le terrain comme en dehors !

Joueur de ce début de saison : **Théo ! Catégorie U12-U13**

Toujours **motivé et souriant**, Théo s'est distingué par son sérieux à l'entraînement et **son esprit d'équipe exemplaire**.

Et ce n'est pas tout… **au cross de Châteaubourg**, il **a terminé 1er** de sa catégorie !

Le mot du coach :

"Théo est un exemple pour ses coéquipiers. Il donne tout, toujours avec le sourire !"

Bravo à toi Théo, continue comme ça !

Yoga

Soirée Cocooning

Lundi 22 décembre

Nolwenn vous invite à une **Soirée Cocooning** pour retrouver la sérénité et l'harmonie avant le tourbillon de Noël :

- **QUAND :** Lundi 22 décembre : YIN à 19h puis Nidra à 20h
- **OÙ :** Saint-Jean-sur-Vilaine (salle annexe ou ancienne cantine)
- **TARIFS :** 1 Atelier **17€** ou les 2 pour **30€**

RÉSERVEZ VOTRE COCON : 07.64.16.35.35 | contact@yog-energie.fr

De purs moments de détente, rien que pour vous !

CSF

La CSF de Saint-Jean-sur-Vilaine vous propose :

-La SOIREE JEUX : vendredi 21 novembre à partir **de 20h00** à la salle annexe des sports. **Ouverte à tous.**

- Le CLUB PARENTS : PARLONS ÉCRANS !

Comment accompagner nos enfants à l'ère du numérique ?

Samedi 29 novembre 2025 à **14h30** à la **salle à côté de la bibliothèque.**

Au programme :

- Échanges et partage d'expériences entre parents
- Conseils pratiques pour un usage raisonné des écrans
- Ressources et outils pour accompagner les enfants
- Temps convivial autour d'un café

Pourquoi venir ? Les écrans font partie de notre quotidien, mais comment trouver le bon équilibre ? Venez discuter, poser vos questions et repartir avec des idées concrètes !

Public : Parents, grands-parents **Gratuit sur inscription** Contact : stjean.csf@gmail.com **06.51.40.06.13**

-L'ATELIER PHILO DE SAINT JEAN SUR VILAINE

Un lundi par mois, pour penser ensemble autrement. Un moment convivial pour réfléchir, échanger et questionner le monde. Aucune connaissance préalable en philosophie n'est requise. Venez avec vos idées, vos doutes… et votre curiosité ! Thèmes variés : liberté, bonheur, justice, intelligence artificielle, vivre ensemble…

Adultes et jeunes à partir de 16 ans de 20h à 22h à la bibliothèque - Saint-Jean-sur-Vilaine **Entrée libre et gratuite** sur **inscription** chaque 1er lundi du mois.

Prochaines dates : le 3 novembre, le 01 décembre et le 5 janvier Animé par : **Chantal Chotard** - Infos et inscription : stjean.csf@gmail.com/ **06.51.40.06.13**

Respire&Marche

Respire&Marche : bouger, respirer, partager !

Chaque **jeudi soir de 18h30 à 19h30**, le groupe **Respire&Marche** se retrouve à Saint-Jean-sur-Vilaine pour une activité aussi conviviale que bénéfique.

Les séances se déroulent selon le temps, le long de la Vilaine ou à la salle annexe des Sports. Les cours proposés allient marche, renforcement musculaire, équilibre et respiration. Tout cela dans une ambiance détendue, rythmée par la bonne humeur, les rires et les échanges.

L'objectif n'est pas la performance, **mais le bien-être et le plaisir de bouger ensemble**. À travers des **exercices simples et adaptés à tous**, les participants apprennent à mieux connaître leur corps, à renforcer leur musculature, à améliorer leur souffle et leur posture.

Et contrairement à ce que l'on croit souvent, faire du sport en hiver est une excellente idée ! L'activité physique **régulière stimule le système immunitaire**, aide à garder le moral malgré le froid et favorise un sommeil plus réparateur.

Que vous soyez sportif débutant ou habitué, rejoignez-nous : un rendez-vous où l'on s'active, on apprend, on rit… **N'hésitez pas à venir découvrir l'activité en participant gratuitement à une séance d'essai.** La reprise des cours pour le trimestre d'hiver aura lieu **le jeudi 8 janvier 2026 à la salle des Sports.** Inscription au trimestre : **12 séances d'une heure**

Renseignements et inscriptions : **Jordan LEBACLE 06.64.79.57.10**

respire.et.marche@gmail.com www.respireetmarche

2025-09-49 : Achat d'une parcelle dans le cadre de la réalisation d'une allée piétonne

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de la future allée piétonne longeant **la RD 857**, la Commune va se porter acquéreur d'une parcelle **de terrain cadastrée section A, N° 2023 d'une superficie de 277 m²** appartenant à un riverain.

L'acte de vente sera rédigé chez Maître NICOLAZO de Servon-Sur-Vilaine et les frais de Notaire seront à la charge de la Commune.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer cette cession pour l'euro symbolique.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

D'approuver la cession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section A, N° 2023 d'une superficie de 277 m².

D'autoriser Mr Le Maire à signer toutes les pièces concernant cette affaire.

De préciser que les frais de Notaire restent à la charge de la Commune.

2025-09-50 : Devis pour la réalisation d'une étude de sol complémentaire dans le cadre de la construction d'un Pôle Santé et d'une MAM

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation d'un **Pôle Santé et d'une MAM** au **4, rue de La Cour,** le Cabinet d'études **SOCOTEC** demande une étude complémentaire de sol (sondage géologique, agressivité du sol).

L'entreprise **ECR Environnement** qui a réalisé la première étude de sol a transmis un devis pour cette étude complémentaire :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider cette étude de sol complémentaire et autorise Monsieur Le Maire à le signer.

2025-09-51 : Choix d'un nouveau prestataire pour la location et la maintenance extincteurs

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'actuellement la maintenance et le remplacement des extincteurs dans les différents bâtiments communaux sont réalisés par la société **CHUBB**.

La Mairie a souhaité solliciter une autre entreprise pour effectuer ces prestations. Pour cela, la société **NORMÉO** nous a transmis un devis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise NORMÉO avec plus de prestations au contrat pour une durée de 10 ans et autorise Mr Le Maire à résilier le contrat avec la société CHUBB.

D.I.A

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur le bien mentionné, ci-dessous.

Un bien situé **3, rue Florence Arthaud,** cadastré section **A N° 1898** d'une superficie de **469 m²**.

Un bien situé à la Huberderie, cadastré **A N°644, 1824, 1825 et 2021** d'une superficie de **1 385 m²**.

Un bien situé rue le Tertre Haut, cadastré **A N°1944 et 1947** d'une superficie de **757 m²**.

Les 100 ans du Bleuet de France

Le 14 juillet 2025 a marqué un moment historique : le lancement officiel du centenaire du Bleuet de France. À l'occasion de la fête nationale, de nombreux événements ont mis à l'honneur ce symbole de mémoire et de solidarité.

Tout commence en 1916, en pleine Première Guerre mondiale. Deux infirmières de l'Hôtel national des Invalides à Paris, Charlotte Malleterre et Suzanne Lenhardt, décident de redonner un peu de dignité aux soldats blessés. Leur idée : proposer aux blessés de la Grande Guerre de confectionner des bleuets en tissu. Une activité manuelle qui devient vite source de revenu et de reconstruction.

En 1925, l'initiative prend une ampleur nationale. Le Bleuet devient le symbole officiel de la mémoire et du soutien aux blessés de guerre. Les pensionnaires de l'Institution nationale des Invalides confectionnent les premières fleurs dans un atelier officiel. C'est le début des premières collectes locales, offrant aux blessés et à leurs familles un complément de revenu significatif. 100 ans plus tard, cette tradition perdure encore.

En 1935, l'État officialise la vente du Bleuet de France chaque 11-Novembre partout en France. En 1957, un second jour de collecte est créé le 8-Mai, date anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie. A ces deux dates, s'ajoutent maintenant celles du 11 mars et du 14 Juillet. Aujourd'hui, le Bleuet de France offre la possibilité de devenir collecteur en ligne à partir de ce lien : https://cagnottes.bleuetdefrance.fr/

En 2023, Madame Patricia Mirallès, alors secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, a donné de nouvelles instructions relatives au port du Bleuet de France lors des cérémonies officielles. Les autorités publiques civiles et militaires sont dorénavant invitées à porter le Bleuet de France, sur leurs tenues de villes ou sur leurs uniformes, à deux moments de l'année, associés à la mémoire des deux guerres mondiales :

Du **début du mois de mai au 8 mai**, jour de la Victoire de 1945 ;

Du **début du mois de novembre au 11 novembre**, jour de l'armistice de 1918.

En outre, les autorités pourront le porter lors de leur participation aux cérémonies du **11 mars** (journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme) et de la **Fête nationale**. Cette directive a pour but de sensibiliser l'importance du Bleuet de France et d'encourager sa portée lors de commémorations. Le Bleuet de France mérite une reconnaissance accrue au sein de la population française afin d'améliorer sa capacité à lever des fonds pour soutenir nos anciens combattants, veuves de guerre, pupilles de la Nation, soldats blessés en opérations et victimes du terrorisme.

Le choix du modèle du Bleuet de France est laissé à l'appréciation de chacun.

Pourquoi le bleuet a-t-il été choisi comme symbole du Souvenir ?

Le symbole du bleuet trouve ses origines sur les champs de bataille de la Grande Guerre. En effet, malgré le retournement de la terre par les obus, le bleuet émergeait régulièrement du sol meurtri. La France a donc choisi cette fleur présente en abondance dans l'Est de la France.

Le terme « bleuet » désigne aussi les soldats de la classe 1915 fraîchement arrivés sur les champs de bataille, en raison de leur nouvel uniforme bleu-horizon mais aussi en raison de leur jeune âge et de leur inexpérience.

Le bleu est également la première couleur de l'emblème national.

Depuis 1991, le Bleuet de France est intégré à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre. Elle est présidée par la directrice générale de l'ONaCVG et gérée par le Collège du Bleuet de France.

Sa devise : « Aidons ceux qui restent ».

Son hymne : « On sera là », paroles de Jean-Jacques Goldman (Voir rubrique « chanson » en fin de ce journal).

Sources : Wikipédia – L'Œuvre des Bleuets de France : https://www.bleuetdefrance.fr/

Daniel Jolys

Article du Journal UNC 35 n°602-Octobre 2025